

Compte-rendu du vendredi 6 août 2020, à 19h00 :

Le **6 août 2020**, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 31 juillet 2020, s'est réuni au MAS DE TENCE (Salle du Belvédère), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel EYRAUD.

28 Présents : Olivier BROUSSARD, Jean-Michel EYRAUD, Christian OUILLON, Romain PELISSIER, David SALQUE-PRADIER, Franck ROYER (suppléant de Jean-Michel EYRAUD, présent, ne votera pas), Philippe DIGONNET, Lucien ROUX, Gilles CIBERT, Gilles JURY, Jean-Pierre SANTY, Patricia SOUCHON, Bernard SOUVIGNET, Lucien MOUNIER, Pierrick MARCON (suppléant ne votera pas), André DEFAY, Jean-Marc FARGIER, Michel MIRMAND, Michel RIBES, Anthony ROCHETTE, Hervé BEL, Sylvain CHANTRE, Romain FAURIE, Jean-Marie FOUTRY, Julien MONTGRENIER, Gérard NEBOIT, Sandrine REYNAUD, Maurice VALLA

Excusés : Gilbert RUEL, Angèle CROZET, Valérie VALETTE, Cécile VINDRIEUX,

Procuration : Michel BERNON (procuration donnée à Bernard SOUVIGNET),

Absent : Kilpéric LOUCHE, François-Régis SABY, Olivier ALLEMAND,

Personnes invitées à la réunion : Jérôme ANCELIN (Adjoint au comptable, en charge de la comptabilité du SICTOM).

Personnels administratifs présents à la réunion : BONNEFOY Aurélie, DODEMAN Myriam, YERLES VIVAT Violette

M. le Président ouvre la séance, et fait l'appel.

Secrétaire de séance : Romain PELISSIER

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical du 31 juillet 2020 : (joint à la convocation)
Approbation à l'unanimité
- Présentation et approbation du rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'élimination des ordures ménagères - année 2019 :
Le Président présente le rapport annuel 2019. Le rapport décrit la population, les tonnages collectés (ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries...), l'évolution des contributions financières, les aides perçues, et les actions réalisées.
Cette présentation amène des questions.
Gilles CIBERT intervient, et dit qu'après un calcul rapide des tonnages, le nombre de kg/an/hab augmente. Il y a donc un travail à faire sur la prévention.
Michel MIRMAND dit qu'il faudrait davantage impliquer les associations.
Jean-Michel EYRAUD précise que nous avons en charge de communiquer sur ce que nous collectons.
Michel MIRMAND évoque l'opération composteur, il faut communiquer davantage, et mettre en place des composteurs collectifs.
Jean-Michel EYRAUD fait remarquer que les équipements collectifs s'apparentent vite à des mini déchèteries, il faut être prudent.
Michel MIRMAND remarque que les gens trient beaucoup plus, surtout en déchèterie. Depuis l'ouverture de celle du Monastier, c'est beaucoup mieux que celles qui fonctionnaient avant. Mais le coût global reste élevé.
Jean-Michel EYRAUD explique alors que la hausse des coûts a été due au fait que les coûts ne correspondaient pas à la réalité de l'époque. L'erreur a été faite par les prédécesseurs de ne pas faire d'amortissements plus courts sur les travaux réalisés à Villemarché, et cela se retrouve dans ce que nous payons à l'heure actuelle, plus d'1/3 du budget correspond à Villemarché.
Bernard SOUVIGNET précise que l'installation nous coûte 600 000 € à l'année.
Michel MIRMAND dit qu'il faut aussi faire attention aux kilomètres parcourus pour la collecte, on en fait plus, ce n'est pas normal.
Bernard SOUVIGNET fait remarquer que le point a été abordé tout à l'heure, en page 20 du rapport annuel, on constate une baisse, nous sommes passés de 136 000 à 100 000 km.
Jean-Michel EYRAUD explique que les tournées ont été revues, il y a moins de camions.
Michel MIRMAND reproche que, dans un territoire rural comme le nôtre, avec les résidences secondaires, ce n'est pas simple dans les centres-bourgs.

Jean-Michel EYRAUD pense qu'il faut faire évoluer le système, tout n'est pas parfait. Mais le collectif continu à communiquer négativement sur le sujet et nous fait perdre du temps.

Michel MIRMAND estime que c'est grâce à ce collectif que les tonnages ont baissé.

Jean-Michel EYRAUD rappelle que les tonnages ordures ménagères continuent de baisser, et le passage à l'incitatif est important, choix fait par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon ; celle du Haut Lignon envisage également d'y passer.

Michel MIRMAND fait part à l'assemblée de l'expérience de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, qui vient de décider (le 28 juillet) de rendre l'accès libre aux conteneurs à ordures ménagères au 1^{er} août 2020. La redevance est une fiscalité injuste, et de plus déficitaire.

Bernard SOUVIGNET explique qu'avec le choix de la taxe incitative, on est sur des recettes sûres.

Michel MIRMAND explique que le Meygal est à la redevance.

Jean-Michel EYRAUD affirme que le système mis en place est totalement différent de la redevance.

David SALQUE PRADIER demande si on constate un impact sur les tonnages.

Bernard SOUVIGNET explique que les tonnages ont déjà baissé, maintenant le comportement des usagers va changer, et c'est le nombre de levées qui devrait baisser. Pour la TEOMi, la Communauté de Communes est passée d'un taux de 11.75 % à 9.40 % (80 % de 11.75), et le reste sera récupéré sur la part variable avec un prix au litre de 0.015 cts/litres. Il y a des erreurs possibles, il y aura peut-être un delta.

Michel MIRMAND rétorque que l'utilisateur ne s'y retrouvera pas.

Bernard SOUVIGNET précise que de nombreuses simulations ont été faites, et que en moyenne si il y a moins de 30 ramassages annuels le foyer paiera moins. Pour ceux qui sortent leurs bacs au-delà des 30 ramassages, ils paieront plus. Ce sont les restaurants et autres gros producteurs qui vont payer plus, car en plus ils ont des grands bacs avec un tarif à la levée de 11.60 €.

Jean-Michel EYRAUD constate que c'est plus juste, les gros producteurs vont payer plus.

Michel MIRMAND pense qu'il n'y a pas d'intérêt financier, car il n'y a pas de baisse significative, et il va y avoir des incivilités et le tourisme des déchets va être important.

Jean-Michel EYRAUD dit que globalement, ceux qui trient vont s'y retrouver.

Bernard SOUVIGNET dit qu'il y a eu une certaine crainte concernant les déchets sauvages, mais il y en a peu. L'objectif de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon est d'augmenter le taux de part variable rapidement jusqu'à 45%. A terme notre engagement sur la TEOMi va servir à tout le territoire SICTOM, qu'on le veuille ou non, c'est l'avenir. On trouvait tout et n'importe quoi dans les grands bacs, nous ne reviendront surtout pas en arrière.

Jean-Michel EYRAUD reprend le rapport annuel en page 30, et dit que si on enlève 600 000 € dédiés au suivi de l'exploitation de Villemarché, on se retrouve au niveau des contributions de 2015. Lorsque les emprunts seront terminés, nous serons mieux financièrement. Il faudra prévoir la couverture finale de Villemarché. Mais le Président souhaite aller chercher des financements.

Gilles CIBERT remarque que rien n'apparaît sur le rachat des matières, et sur les recettes.

Jean-Michel EYRAUD explique que même avec un coût de reprise à zéro, l'écart est conséquent comparé à des prix à la tonne de 130 €.

Gilles CIBERT pense qu'il faut trouver d'autres filières et expliquer par exemple que la bouteille en verre nous coûte moins cher que celle en plastique.

Jean-Michel EYRAUD souligne qu'il faut convaincre les gens d'éviter les suremballages.

Gilles CIBERT fait remarquer que la part des emballages dans le prix des aliments est importante.

Michel MIRMAND pense qu'il faudrait installer des laveries pour les bouteilles.

Après toutes ces discussions, il est procédé à l'approbation du rapport annuel 2019.

Le rapport est approuvé à la majorité (1 abstention).

- Autorisation du lancement de la procédure de mise en concurrence : transport et traitement des déchets ménagers du SICTOM :
Le SICTOM avait été signé un marché en 2016 pour une durée de 4 ans. Il est nécessaire de lancer un appel d'offres au plus vite pour ces 2 lots différents.
Vote **approuvé à l'unanimité.**
- Approbation du marché acquisition de bennes de 10 et 30 m3 pour équiper les déchèteries (consultation lancée en avril 2020) :
Sujet évoqué à titre d'information : Les membres du bureau analyseront les offres reçues, et désigneront le fournisseur retenu.

- Désignation de représentants à :
 - **Commission d'appel d'offres** (5 titulaires et 5 suppléants + 1 représentant du Président en cas d'absence de celui-ci) : Le Président propose que le 4 Vice-Présidents André DEFAY, Jean-Marie FOUTRY, Bernard SOUVIGNET, Romain PELISSIER, soient titulaires, ainsi que Christian OUIILLON. Pour les suppléants les élus sont Gilles JURY, Hervé BEL, Michel RIBES, Jean-Pierre SANTY et Olivier BROUSSARD.
 - **Commission stratégie, communication** : nombre de représentants à définir. David SALQUE PRADIER, Gilles CIBERT et Romain FAURIE sont intéressés.
 - **Commission consultative d'élaboration et de suivi des Plans de Prévention et de Gestion des déchets Non Dangereux et des déchets issus du BTP** (1 titulaire et 1 suppléant), Le Président Jean-Michel EYRAUD propose sa candidature en tant que titulaire, et Romain PELISSIER sera suppléant.
 - **Commission de suivi de site de Villemarché** (2 titulaires), Romain PELISSIER et Bernard SOUVIGNET.
 - **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** pour le personnel des Collectivités Territoriales (1 élu membre), André DEFAY
 - **Syndicat Numérien** : 1 élu, Jean-Marie FOUTRY.

Approuvé à l'unanimité.

- Attribution d'une prime « COVID » à l'ensemble des agents :

Jean-Michel EYRAUD est admiratif du travail réalisé par l'ensemble des agents. L'Etat nous permet de marquer le coup en leur versant une prime sans charge. Il est proposé de financer cette prime par le compte des dépenses imprévues.

Les tournées d'ordures ménagères ont été réalisées pour un grand nombre avec un chauffeur et un seul rippeur, pour la collecte sélective, les agents sont toujours seul à bord du véhicule. Le personnel administratif a fait du télétravail, mais en assurant tout de même des permanences, à 1, 2 ou 3 agents.

Michel MIRMAND interroge le Président sur le cas des agents de déchèteries.

Jean-Michel EYRAUD répond que les agents de déchèteries ne sont pas des salariés du SICTOM, mais ceux du prestataire privé SUEZ. Pour les agents du SICTOM, compte-tenu de la différence d'exposition aux risques il est proposé de verser 1000 € au personnel technique ayant assuré les différentes collectes, et 800 € pour le personnel administratif.

Michel MIRMAND demande si tous les agents ont travaillé pendant cette période.

Jean-Michel EYRAUD répond qu'un agent à bénéficier d'une absence autorisée (mais pas sur toute la période) pour enfant asthmatique. Nous pourrions faire au prorata du temps travaillé. Le nombre d'agent concerné est de 18, soit une enveloppe de 17 200 €.

Christian OUIILLON ne comprend pourquoi faire une différence entre technique et administratif.

Michel MIRMAND répond que les administratifs étaient en télétravail.

Jean-Michel EYRAUD reprend en précisant que même s'ils étaient en télétravail, il y a eu aussi du présentiel. Et l'impact financier des 200 € pour 4 agents n'est que peu important.

Patricia SOUCHON estime qu'il y a eu moins de risque que le personnel technique.

Bernard SOUVIGNET annonce qu'il fait partie des membres du bureau qui propose 800 € pour les administratifs car il y a eu moins de présentiel.

Jean-Michel EYRAUD propose alors à l'ensemble du conseil de se prononcer sur la différenciation du montant de la prime.

Le vote est le suivant : 17 élus votent pour la différenciation.

Jean-Michel EYRAUD demande alors à l'assemblée de se prononcer sur le versement de la prime. Le versement de la prime est voté à l'unanimité. **Approuvé à l'unanimité.**

• **Questions diverses.**

Christian OUIILLON demande si il y eu des commandes de colonnes à cartons ?

Un marché devra être lancé dans l'avenir.

Philippe DIGONNET demande s'il est possible d'enlever le système de lecture de carte sur les bacs à accès contrôlé.

Jean-Michel EYRAUD répond que c'est un vrai sujet, et qu'au niveau du bureau les élus ne sont pas d'accord, c'est stratégique, il faut en reparler.

Gilles JURY demande si un bilan peut être fait de leur utilisation.

Michel MIRMAND estime que c'est un problème, ça ne marche pas toujours, il faudrait les enlever.

Jean-Marc FARGIER pense le contraire, et qu'il ne faut surtout pas les enlever.

Bernard SOUVIGNET expose la position de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. Les cartes sont réservées uniquement aux résidences secondaires, la carte de 10 ouvertures coûte 10 €. Il ne vois pas pourquoi on déverrouillerait dans ces conditions, les résidences secondaires étant très peu présentes l'hiver.

Michel MIRMAND indique qu'il y a dans les bourgs beaucoup de personnes seules, mais le système de cartes est cher et dissuasif.

Bernard SOUVIGNET répond que c'est le choix de la Communauté de Communes, et que cela fonctionne.

Jean-Michel EYRAUD annonce qu'il ne prend pas position, car cela relève du choix de chaque communauté de communes.

Gilles CIBERT fait remarquer que certaines structures échappent à la TEOMi.

Jean-Michel EYRAUD confirme que les Mairies, gendarmeries ou les écoles publiques ne payent pas.

Bernard SOUVIGNET parle alors de la redevance spéciale, qu'il faudra mettre rapidement en place.

Etant arrivé au bout des questions diverses, Le Président décide de clore la réunion, en remerciant l'ensemble des élus présents.

La séance est levée à 21h07